

Le Premier ministre présentant devant le Parlement la déclaration relative à la politique générale du Gouvernement:

“Le Gouvernement veillera à l’ancrage du système démocratique et au renforcement de l’Etat de droit, à la mise en place des fondements d’un développement économique durable, à l’approfondissement des réformes économiques, à la généralisation et à l’amélioration des services de base”

Le Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Barek a présenté lundi, devant le parlement la déclaration de politique générale du gouvernement au cours d'une séance plénière présidée par M. Rachid Ould Saleh, président de l'Assemblée Nationale.

Ont assisté les ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, des Finances, de la Pêche et de l'Economie Maritime, du Développement Rural et de l'Environnement, de l'Equipeement et des Transports, de l'Hydraulique et de l'Energie, de la Santé et des Affaires Sociales, chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientalion Islamique et de l'Enseignement Originel, de la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Technologies Nouvelles, du secrétaire d'Etat chargé de l'UMA, du secrétaire général du gouvernement, du directeur de Cabinet du Premier ministre et des conseillers au Premier ministère.

Voici le texte intégral de la déclaration de politique générale du gouvernement:

«Monsieur le Président Messdames et Messieurs, C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à votre Auguste Assemblée pour présenter les grandes lignes de la politique générale du Gouvernement.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des orientations et priorités clairement définies par le Président de la République, Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, et qui figurent au Programme électoral auquel le peuple

Le Gouvernement poursuivra ses efforts visant la préservation et la consolidation des acquis démocratiques, à travers l'élargissement de la base de la représentation des femmes au sein des listes candidates aux élections municipales, la réflexion sur l'extention du système de l'élection au scrutin proportionnel, la poursuite de la réforme juridique et judiciaire, la modernisation de l'Administration et la bonne gouvernance

mauritanien a largement adhéré lors des dernières élections présidentielles, dans un élan marqué par l'enthousiasme et le sens des responsabilités. Ces élections ont montré la maturité de notre peuple et l'intérêt qu'il porte aux questions cruciales de son destin national, son opposition farouche à tous les lâches complots qui visent à porter atteinte à nos institutions démocratiques et à nos acquis dans les différents domaines. Elles ont également consacré le libre choix de notre peuple pour la poursuite du processus démocratique, l'œuvre de construction nationale et le progrès, dans un contexte caractérisé par la sécurité, la stabilité et le règne de l'Etat de droit.

Monsieur le Président Messdames et Messieurs, L'action du Gouvernement aura pour objectif principal le renforcement des importants acquis réalisés ces dernières années par notre pays dans les domaines politique, économique, social et culturel, en dépit d'une conjoncture internationale complexe, caractérisée par les conflits, la concurrence, et les défis de toutes sortes. Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à l'ancrage du système démocratique et au renforcement de l'Etat de droit, à la mise en place des fonde-

ments d'un développement économique durable, à l'approfondissement des réformes économiques, à la généralisation et à l'amélioration des services de base, et à la modernisation de l'Administration.

Comme l'a souligné le Président de la République à maintes occasions, la réalisation de ces objectifs dépend de notre claire conscience des exigences du moment, du degré de maîtrise des sciences et connaissances, et du degré d'acquisition des technologies nou-

velles et aptitudes modernes. La campagne " Savoir pour tous " et l'action de promotion du Livre et de la Lecture, fruits d'une haute initiative du Président de la République, constituent une illustration marquante de cette orientation stratégique.

Monsieur le Président, Le Gouvernement poursuivra ses efforts visant la préservation et la consolidation des acquis démocratiques, à travers l'élargissement de la base de la représentation des femmes au sein des listes candidates aux élections municipales, la réflexion sur l'extention du système de l'élection au scrutin proportionnel, la poursuite de la réforme juridique et judiciaire, la modernisation de l'Administration et la bonne gouvernance.

Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à l'amélioration des performances du système judiciaire, et au perfectionnement des magistrats qui seront dotés des compétences nécessaires en vue de leur permettre de remplir correctement leur mission de défense des libertés individuelles et collectives, et de répondre aux nouvelles exigences de la vie économique. De même, sera poursuivie l'action visant à renforcer la décentralisation et à accroître le rôle des collectivités

locales et de la société civile dans l'effort de développement.

Le Gouvernement s'attellera par ailleurs au processus de modernisation de l'Administration pour en faire un dispositif efficace, à même d'accompagner et d'impulser l'évolution économique et sociale et ce, à travers la mise en œuvre de mesures visant à éveiller la conscience professionnelle des fonctionnaires et agents publics, à encourager la professionnalisation et le sens des responsabilités, et à rationaliser l'utilisation des biens publics.

Dans ce cadre, la politique de revalorisation des ressources humaines sera poursuivie, à travers la formation et le perfectionnement des cadres de l'administration centrale et locale, la généralisation de l'informatique et l'accès aux nouvelles technologies.

Mesdames et Messieurs les Députés,



La lutte contre la pauvreté constitue la pierre angulaire de notre politique de développement, en raison de l'attention toute particulière que le Président de la République accorde à l'amélioration constante des conditions de vie des populations, à la réduction des inégalités et au renforcement de la cohésion et de la solidarité nationales. Le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté, qui constitue la référence fondamentale de l'activité gouvernementale, se donne pour objectifs principaux l'accélération du rythme de croissance, la promotion de l'activité économique dans les zones de pauvreté, le développement des ressources humaines, et l'accès universel aux services de base.

Dans ce cadre, la stabilisation du cadre macroéconomique, condition essentielle du développement durable, se poursuivra par la consolidation des grands équilibres économiques, la maîtrise de l'inflation, à travers le contrôle des dépenses et d'amélioration des recettes publiques, et des mesures

Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des stratégies visant à élargir la base productive par une exploitation optimale des potentialités existantes dans les secteurs économiques clés et à améliorer la compétitivité de l'économie

adaptées en matière de crédit et de change et de promotion des activités d'exportation. A ce titre, le

Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des stratégies visant à élargir la base productive, par une exploitation optimale des potentialités existantes dans les secteurs économiques clés, et à améliorer la compétitivité de l'économie. A cet effet, la promotion du secteur privé reste un axe essentiel de notre politique de développement et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les conditions de l'investissement seront



constamment améliorées à travers une politique fiscale appropriée, et, plus

Les conditions d'investissement seront constamment améliorées, à travers une politique fiscale appropriée et, plus généralement, la concertation permanente avec le secteur privé sera assurée en vue de lever tout obstacle au développement des entreprises

généralement, la concertation permanente avec le secteur privé sera assurée en vue de lever tout obstacle au développement des entreprises. Un " Guide de l'Investisseur " sera élaboré en vue d'informer les promoteurs sur les mesures d'incitation prévues par la réglementation, et les sensibiliser sur les possibilités offertes par notre pays, en particulier dans les secteurs d'exportation.

Dans le domaine de la promotion de la petite et micro entreprise dont le développement contribue de manière significative à l'insertion des jeunes et à la création d'emplois, le Gouver-

nement mettra en œuvre la stratégie prévue à cet effet pour soutenir ces entreprises, améliorer leur environne-

ment, et à créer les instruments de financement et de soutien adéquats. Cet ambitieux programme prévoit en outre la mobilisation de ressources substantielles pour le financement des activités de promotion identifiées dans ce domaine.

La lutte contre la thésaurisation, et la mobilisation de l'épargne seront également renforcées par le développement de la bancarisation, et la généralisation des caisses populaires et d'épargne qui ont connu un succès incontestable. Dans ce cadre, une stratégie nationale de la micro-finance sera mise en œuvre en vue de faciliter l'accès au crédit pour les populations à revenu modeste, jusque-là exclues par l'application des critères bancaires

classiques. Par ailleurs, le Gouvernement ouvrira à la promotion du commerce, à l'encouragement des activités exportatrices et au renforcement des règles de la concurrence et du marché. Une stratégie visant à améliorer la compétitivité de l'économie nationale et à assurer son intégration au commerce mondial sera élaborée.

Monsieur le Président, En matière de promotion de l'emploi, qui constitue l'une des préoccupations majeures du Président de la République, l'exécution d'importants projets d'infrastructures visant à résorber substantiellement le chômage sera poursuivie, en particulier, les programmes à haute intensité de main d'œuvre confiés à l'ANLX.TIPE. La priorité sera accordée à l'enseignement technique et professionnel en vue de combler le déficit en main d'œuvre qualifiée et d'exploiter pleinement les possibilités d'emploi qu'offre notre

Suite de la page 3

économie en croissance. Dans ce cadre, et en plus des centres déjà réalisés dans la plupart des capitales régionales, deux centres de formation professionnelle seront créés l'année prochaine à Akjoujt et Zouérate.

Monsieur le Président,

Le secteur du développement rural constitue l'un des secteurs importants, eu égard à son rôle prépondérant en matière de croissance, de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire, en particulier dans les zones de pauvreté, ce qui lui confère une place particulière dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra l'exécution de programmes multisectoriels de proximité spécialement conçus pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Ces programmes, définis en concertation avec les bénéficiaires, couvrent les régions pluviales et oasiennes, et portent sur l'extension des surfaces agricoles aménagées, la vulgarisation des techniques culturales, l'alimentation en eau potable, la réalisation d'infrastructures de base, notamment les pistes et ouvrages de désenclavement, l'élevage des petits ruminants, le développement des services d'éducation et de santé, la promotion d'activités féminines et des activités génératrices de revenus.

Une stratégie nationale de la micro-finance sera mise en œuvre en vue de faciliter l'accès au crédit pour les populations à revenu modeste, jusque-là exclues par l'application des critères bancaires classiques

Dans le domaine de la maîtrise de l'eau, en vue de promouvoir l'agriculture traditionnelle, les programmes de construction et de réhabilitation des barrages et des ouvrages de retenue seront poursuivis ; l'exploitation des mares et lacs sera également développée pour permettre à nos populations de tirer profit de ces ressources hydriques jusque-ici peu exploitées. Par ailleurs, les travaux de curage des défluent du fleuve Sénégal et de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes seront poursuivis pour assurer le remplissage adéquat de nos axes hydrauliques, et faciliter ainsi l'accès de nos agriculteurs à l'eau. Dans le secteur irrigué, d'importants projets d'infrastructures hydro-agricoles, d'équipements socio-éducatifs et de services de base, comme l'eau potable, l'électricité et les télécommunications seront réalisés. Dans ce cadre, les Projets portant sur la construction de la route Rosso-Boghé, dont les travaux ont démarré, la construction de la route Kaédi-Sélibaby-Gouraye, dont le financement est disponible, et sur l'électrification de la Vallée à partir de Manantali, en cours de préparation, donneront un essor nouveau à l'agriculture irriguée et aux multiples activités connexes tout au long du fleuve. Par ailleurs, de vastes travaux de réhabilitation et d'extension de périmètres seront entrepris dans le cadre du PDIAIM, en vue de relancer la riziculture et promouvoir la diversification

vers des cultures à haute valeur marchande. A cet effet, les aménagements prévus dans les unités du Koundi et la vallée du Gorgol contribueront à accroître significativement les superficies exploitables.

Dans le domaine de l'agriculture traditionnelle, les programmes d'appui aux agriculteurs seront poursuivis, notamment en matière de fourniture de semences, de vulgarisation et d'encadrement, et de lutte contre les ennemis des cultures, notamment la sésamie, en vue d'augmenter la production de céréales traditionnelles qui sont largement cultivées et consommées en milieu rural.

En zones oasiennes, les efforts en matière de lutte contre les maladies du palmier dattier seront renforcés, et des routes seront construites pour désenclaver les zones de production qui seront dotées d'infrastructures sociales.

Sur un autre plan, le Gouvernement accordera la priorité au secteur de l'élevage, à l'accroissement de la contribution de cette activité à la croissance, et à la protection de nos ressources animales, qui ont pu être préservées des conséquences négatives de la mauvaise pluviométrie de 2002, grâce à la mise en œuvre du Plan d'urgence.

Dans ce cadre, la protection sanitaire

du cheptel sera renforcée, par l'augmentation des équipes de vaccination, et l'extension de leur champ d'action. Par ailleurs, de nouveaux puits seront réalisés dans les zones pastorales, et les cultures fourragères seront également développées, en particulier par l'exploitation des possibilités offertes par nos lacs et mares. En outre, la promotion des produits d'élevage sera poursuivie, en vue d'accroître la valeur ajoutée et l'intégration du secteur à l'économie nationale.

Mesdames et Messieurs les Députés, Le Gouvernement poursuivra l'appui au secteur rural en matière de recherche agronomique, d'encadrement, de vulgarisation et de formation. Dans ce cadre, l'utilisation de semences améliorées, d'engrais et de produits phytosanitaires sera développée, et l'utilisation de nouvelles techniques culturales et pastorales sera encouragée. Un Institut supérieur d'Agronomie sera créé à Rosso en vue de combler le déficit de compétences constaté dans ce secteur important.

En matière de préservation des cultures, la lutte contre le criquet pèlerin, les oiseaux granivores et la lutte contre les autres ennemis des cultures, seront intensifiées. En outre, un important programme de clôture des périmètres cultivés permettra de protéger les cultures contre la divagation des animaux et d'éviter les contentieux qui naissent à cette occasion, entre agriculteurs et éleveurs.

Dans le domaine de la protection de

l'environnement et de la lutte contre la désertification, d'importants efforts seront déployés pour la protection des pâturages, à travers la réalisation de pare-feux et des campagnes de reboisement et d'ensemencement aériens

Le Gouvernement poursuivra l'exécution de programmes multisectoriels de proximité spécialement conçus pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural et portant, entre autres, sur l'extension des surfaces agricoles aménagées, la vulgarisation des techniques culturales, l'alimentation en eau potable, la réalisation d'infrastructures de base...

qui auront un impact positif sur la régénération du couvert végétal.

En outre, la politique de généralisation de l'utilisation du gaz butane sera poursuivie, en vue de lutter contre l'pollution du charbon de bois et la dégradation de nos forêts.

Par ailleurs, des programmes d'action adéquats en matière de gestion des ressources pastorales, forestières et halieutiques seront définies dans les politiques sectorielles. La protection des zones humides, et des réserves naturelles, continentales et maritimes, sera assurée.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs, Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le suivi de la situation agropastorale et l'état des stocks dans les wilayas de l'intérieur, et en particulier dans les zones les plus exposées, sera assuré en permanence, et les moyens appropriés seront alloués pour faire face aux déficits alimentaires et aux situations d'urgence éventuelles.

A cet égard, le Plan d'Urgence mis en œuvre cette année, sur instruction du Président de la République, et qui a permis d'éviter à notre pays une catastrophe nationale réelle, constituera une expérience utile.

Mesdames et Messieurs les Députés, L'exploitation optimale, la protection et la gestion rationnelle de nos ressources halieutiques constituent l'une des priorités principales de l'action gouvernementale.

Les politiques menées en ce domaine visent une meilleure intégration du secteur à l'économie nationale, à travers la politique de promotion des industries de transformation qui a déjà donné des résultats tangibles.

En matière d'infrastructures, les études des projets de port pélagique à Nouadhibou et de port de pêche artisanale à Tanit au nord de Nouakchott seront finalisées.

La formation maritime continuera à être développée en vue de tirer le maximum d'avantages des possibilités d'emplois dans le secteur.

Pour la pêche artisanale, des pôles d'activités seront développés pour relancer la production, créer des emplois, au profit des jeunes et des femmes, et générer des revenus, à travers la réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base, et des centres de formation.

A cet effet, la route Nouakchott-Nouadhibou, dont les travaux de

construction sont en cours, permettront l'amélioration des performances du secteur.

Dans le domaine de la protection des ressources halieutiques, la surveillance maritime et la recherche scientifique

seront renforcées.

Monsieur le Président,

Dans le secteur des Mines, le Gouvernement poursuivra la politique d'attraction et d'incitation des investisseurs et de promotion de l'exploitation minière, qui a connu un net succès si l'on en juge par le nombre croissant des permis de recherche octroyés et les résultats encourageants obtenus, en particulier pour le pétrole, l'or et le diamant. Les mesures prévues à cet effet concernent notamment la réalisation de levés cartographiques détaillés des régions concernées, et l'amélioration du cadre fiscal et réglementaire de l'investissement minier.

Dans le domaine de l'exploitation minière, la SNIM poursuivra son programme d'amélioration de productivité et de modernisation de ses équipements en vue d'augmenter sa production de minerai de fer. Dans ce cadre, d'importants investissements sont prévus notamment pour la réalisation d'un nouveau port minéralier d'une capacité de 25 millions de tonnes par an, pouvant accueillir des bateaux d'un tonnage de 180.000 tonnes.

Dans le domaine des pêches, des pôles d'activités seront développés pour relancer la production, créer des emplois au profit des jeunes et des femmes et générer des revenus à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base et des centres de formation

D'autres projets entreront prochainement en phase d'exploitation, notamment pour l'or et le cuivre. Pour le pétrole, le début de l'exportation de la production est prévu pour la fin de l'année 2005.

En ce qui concerne les phosphates de Boffal, les études de faisabilité de la ligne de chemin de fer pour le transport du minerai sont en cours.

Dans le domaine du Tourisme, le Gouvernement poursuivra ses efforts de promotion de ce secteur prometteur qui a connu un essor significatif ces dernières années, grâce aux multiples potentialités touristiques de notre pays qui jouit d'un climat de sécurité et de stabilité. Dans ce cadre, les infrastructures aéroportuaires et d'accueil permettront de développer le secteur.

Sur un autre plan, la valorisation et la promotion de l'Artisanat seront poursuivies notamment à travers la création d'un village artisanal qui sera construit selon des normes architecturales attrayantes.

Monsieur le Président,

La généralisation de l'accès aux services de base et la réalisation d'infrastructures essentielles constituent des objectifs majeurs de la stratégie de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'activité économique et d'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Etat a mis en place un dispositif institutionnel adéquat, à l'effet d'assurer l'exécution des programmes publics dans les domaines de l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux télécommunications qui sont des services indispensables à la vie moderne.

Dans ce cadre, l'exécution du programme de couverture des besoins de toutes les localités du pays en eau potable et en électricité sera poursuivie. A cet effet, la réalisation du Projet Aftout El Sahli, dont le coût s'élève à 85 milliards d'ouguiyas, permettra l'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott et des régions environnantes et l'important Projet "Energie" de Manantali assurera l'alimentation en électricité d'un grand nombre de localités dans les régions concernées.

D'autre part, le réseau d'alimentation en eau potable sera renforcé dans plusieurs grandes villes comme Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa, Rosso, Néma et Atar.

D'importants programmes d'alimentation en eau potable seront également réalisés au profit d'un grand nombre de localités, dans les wilayas du Hodh el Charghi, du Hodh el Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, de l'Adrar, du Tagant, et du Guidimogha ; de même, un programme de développement des ressources en eau dans la

zone située entre Nouakchott et Nouadhibou, et dans la wilaya de Tiris Zemmour sera mis en œuvre, et les travaux d'exploitation de la nappe du Dhar dans le Hodh el Charghi seront lancés pour alimenter cette importante région et les zones environnantes en eau potable.

Dans le domaine de l'énergie, le programme de couverture des grandes villes en électricité sera poursuivi pour parvenir à la couverture de tous les chefs-lieu de moughataa en 2006, et l'extension des centrales et des réseaux électriques de Nouakchott, Nouadhibou et d'Atar sera effectuée. L'exploitation des énergies alternatives sera également encouragée.

Dans le domaine des télécommunications, la couverture du territoire se poursuit, avec la mise en service du téléphone par satellite dans les zones non encore couvertes, en attendant la couverture de ces zones par le téléphone cellulaire ou le téléphone fixe. Par ailleurs, la promotion des services

postaux se poursuivra.

Monsieur le Président,

La stratégie prévue dans le domaine des infrastructures routières vise, conformément au Plan des Transports, à relier les principales villes du pays les unes aux autres, à désenclaver les régions d'accès difficile et les zones de production, en vue de faciliter l'approvisionnement en intrants et l'écoulement des produits de ces zones.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'attellera à la réalisation des routes Rosso-Boghé, Kaédi-Mbout-Sélibaby-Couraye, Atar-Tidjikja et Kiffa-Kankossa-Sélibaby, et à la poursuite de l'exécution du programme de désenclavement des localités d'accès difficile, notamment Amourj,

Bassiknou, Djiguenni, Barkéol et Ain Farba. Par ailleurs, des fonds importants seront consacrés à l'entretien des routes, et le programme d'extension de la voirie urbaine sera poursuivi à Nouakchott et dans les autres principales villes du pays.

Au niveau des infrastructures aéroportuaires et portuaires, un deuxième aéroport international sera réalisé à Nouakchott, pour accompagner le développement de l'activité économique et les aéroports construits récemment à Néma, Aioun, Kiffa, Tidjikja, Sélibaby et Zouérate seront dotés des équipements aéroportuaires et de sécurité adéquats.

Dans le domaine portuaire, les études pour l'extension des ports de Nouakchott et de Nouadhibou seront lancées.

Mesdames et Messieurs les Députés,

La lutte contre la pauvreté urbaine constitue l'un des axes essentiels de la stratégie du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, l'exécution du Projet de Développement urbain, dont le lancement a été inauguré par le Président de la République, contribuera à faire reculer de manière significative la pauvreté dans les villes et à améliorer les conditions de vie des populations urbaines les plus défavorisées. Ce programme permettra la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott et de Nouadhibou, qui seront dotés des équipements collectifs nécessaires. Il permettra également l'amélioration des infrastructures socioéconomiques dans plusieurs villes du pays, notamment en ce qui concerne l'entretien de la voirie, l'assainissement, les écoles et centres de santé. Ce Programme comprend également une composante relative à la promotion d'activités génératrices de revenu, en particulier au profit des jeunes et des femmes.

Sur un autre plan, un programme d'habitat social et de logements économiques sera réalisé au profit des populations à revenu modeste dans toutes les wilayas du pays. Dans ce cadre, le programme " Twiza " d'aide au logement social sera progressivement étendu aux zones urbaines ciblées.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, une enquête globale et permanente sera menée sur les conditions de vie des

ménages, en vue d'actualiser régulièrement les données sur la pauvreté, et les programmes de lutte contre la pauvreté seront généralisés à l'ensemble des wilayas du pays.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les députés, La santé de la population constitue

Dans le secteur des mines, le Gouvernement poursuivra la politique d'attraction et d'incitation des investisseurs et de promotion de l'exploitation minière qui a connu un net succès, si l'on en juge par le nombre croissant des permis de recherche octroyés et les résultats encourageants obtenus, en particulier pour le pétrole, l'or et le diamant

l'une des premières priorités de l'action gouvernementale, eu égard à l'intérêt particulier qu'accorde le Président de la République à ce secteur vital.

Dans ce cadre, le programme de coupure sanitaire sera poursuivi à travers la réalisation des infrastructures, la valorisation des ressources humaines, la fourniture des médicaments à des prix abordables et la continuation des campagnes nationales de vaccination.

Une surveillance accrue des maladies contagieuses, comme le Sida, la tuberculose et les maladies infantiles et maternelles majeures sera assurée, pour éradiquer ces fléaux.

Des règles claires seront définies pour l'action sanitaire et sociale, et un ensemble de textes juridiques comme la loi relative à la santé publique, la loi relative à l'activité pharmaceutique, et la loi régissant les relations entre les secteurs public et privé permettra de garantir l'efficacité de l'intervention dans le secteur et sa transparence.

Dans le domaine de l'éducation, les efforts seront renforcés, à travers la poursuite de l'exécution du Programme décennal de développement du secteur éducatif. Dans ce cadre, le Gouvernement s'attellera à la valorisation de l'encadrement pédagogique, au recrutement de nouveaux enseignants et inspecteurs, et à la création de nouvelles unités pédagogiques pour renforcer la décentralisation du secteur et accroître la capacité d'accueil des établissements. Un effort particulier sera accordé à la fourniture des équipements modernes nécessaires répondant aux exigences de la réforme du système éducatif.

Dans le même sens, une attention particulière sera accordée à la santé et à la nutrition scolaires, à la scolarisation des filles, à travers l'incitation et le contrôle des dépenses d'effectifs tout au long du cycle de scolarité. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Gouvernement oeuvrera à l'amélioration du niveau de l'enseignement universitaire et au renforcement des filières scientifiques et de la recherche. Dans ce cadre, un campus universitaire et une faculté de médecine seront construits à Nouakchott et des facultés et instituts universitaires seront ouverts à l'intérieur du pays.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

L'expérience pionnière de notre pays dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme a donné des résultats très encourageants.

A cet égard, l'éradication de l'analphabétisme reste l'une des priorités de l'action gouvernementale. Comme l'a

affirmé le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, " nous devons œuvrer inlassablement à éradiquer l'ignorance et l'analphabétisme, pour prémunir notre pays contre toutes les tentatives visant à porter atteinte à ses acquis et à retarder sa marche vers le progrès et la construction ".

Les mosquées et mahadras bénéficieront d'un appui conséquent, et les mosquées continueront à accomplir leur mission sociale.

Notre culture, ciment de notre unité nationale, et objet de la considération dont jouit notre pays, bénéficiera d'une attention particulière. Dans ce cadre, le patrimoine culturel national sera conservé et valorisé. Le Gouvernement garantira la présence de notre culture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et assurera à notre nation une ouverture

D'importants programmes d'alimentation en eau potable seront réalisés au profit d'un grand nombre de localités dans différentes wilaya

positive sur les cultures du monde.

A cet effet, un théâtre national sera créé pour l'animation culturelle et la promotion de la création culturelle chez les jeunes.

Monsieur le Président,

L'éclosion des talents des jeunes et

leur attachement aux affaires de la Nation et des citoyens, constituent une préoccupation constante du Président de la République.

Un effort particulier sera ainsi consacré à la formation, à l'emploi, à l'insertion et à l'animation culturelle et sportive au profit des jeunes, aux formes saines de divertissement, et à l'extension des infrastructures, à l'encouragement des parcs publics et des stades municipaux.

Une Agence nationale d'emploi et de formation des jeunes sera créée .

Mesdames et Messieurs les députés,

Le rôle central reconnu à la femme dans le progrès social procède de la place particulière qu'occupe la promotion féminine dans les préoccupations du Gouvernement.

A ce titre, les efforts déployés pour améliorer la situation de la femme, de la famille et de l'enfant seront poursuivis.

Dans le domaine de la communication, le gouvernement continuera l'action visant à favoriser une presse nationale efficiente, à travers notamment la formation et la valorisation des ressources humaines, à mettre en place les moyens nécessaires à la promotion de l'action d'information qui constitue un élément indispensable à tout effort de développement.

Ainsi, une attention particulière sera accordée au perfectionnement des journalistes, au respect de l'éthique de cette noble profession ; une chaîne Satellites nationale sera mise en place pour faire entendre la voix de notre pays, mettre en évidence sa civi-

lisation rayonnante et vulgariser nos diverses réalisations en matière de développement.

Mesdames et Messieurs les députés, La défense de la patrie et de son intégrité territoriale, la préservation des institutions de l'Etat, la sécurité des personnes et des biens constituent un

devoir sacré.

Dans ce cadre, je voudrais renouveler ici les félicitations du Gouvernement à nos Forces Armées pour le courage, le patriotisme, l'attachement aux institutions constitutionnelles et le sens des valeurs républicaines dont elles ont fait preuve lors des événements des 8 et 9 juin derniers.

En politique étrangère, l'action du Gouvernement s'inscrit dans le cadre des choix et orientations définis par le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya : le développement des rapports de bon voisinage, le soutien aux causes justes et l'action en faveur de la paix et de la solidarité internationales.

Mesdames et Messieurs les députés,

Compte tenu de l'intérêt que Monsieur le Président de la République accorde à l'amélioration constante des conditions de vie des citoyens, il a été décidé d'augmenter de 28% les salaires des fonctionnaires et agents publics de l'Etat, civils et militaires, pour compter du 1er janvier prochain.

Cette mesure fait suite aux augmentations successives des salaires intervenues ces dernières années.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Telles sont les grandes lignes de la politique générale que le Gouvernement entend mener, conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

L'ancrage de l'Etat de droit, le renforcement des fondements de la démocratie, la modernisation de l'administration, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et le chômage, l'approfondissement des réformes économiques, l'élargissement de la base productive et la généralisation des services de base, constituent autant de grands chantiers qui nous appellent tous à la solidarité, et à l'esprit élevé de civisme, pour relever les défis et réaliser les aspirations de notre peuple à la grandeur, au progrès et à la prospérité. Je vous remercie.